

Fiche de renseignements Domaine de Soulac

1. Renseignements administratifs

Nom du village : Domaine de Soulac

Numéro de Siret : 321 737 736 00389

Classement : 4 étoiles Loisirs

Superficie du camping : 4 hectares

Nombre d'emplacements : 178

Numéro d'enregistrement de l'établissement : Information à venir

Date de la décision de classement : 24/01/2017

Adresse : 8 Allée Montaigne, 33780 Soulac sur Mer

N° Tél. : 05-56-09-77-63

Adresse E-mail : gs.reception@siblu.fr

Site Internet : <https://vacances.siblu.fr/camping/nouvelle-aquitaine/domaine-de-soulac>

Dates d'ouverture aux propriétaires : 05/02/2022 au 06/11/2022

Dates d'ouverture aux vacanciers : du 02/04/2022 au 01/10/2022

Dates d'ouverture des prestations : du 02/04/2022 au 01/10/2022

Horaires d'ouverture de la réception* : 9h00 – 12h00 / 14h00-18h00

Juillet/Août : 09h00 – 19h00 en semaine et 08h00-20h00 le samedi.

* plage horaire minimum sur toute l'année, potentiellement augmentée pendant la haute saison.

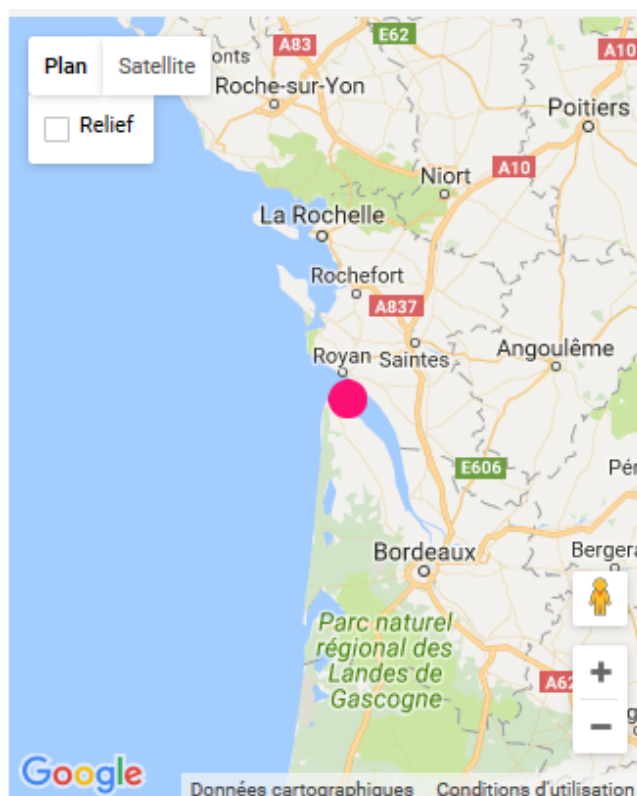
Heures d'arrivée et départ :

	Basse Saison	Haute saison (Juillet-Août)
Gamme Excellence	17h00	17h00
Gamme Élégance	17h00	17h00

Gamme Esprit	17h00	17h00
Arrivée tardive	19h00	21h00
Départ	09h	09h

2. Renseignements généraux

Situation géographique du camping :



Distance de la plage la plus proche : 3 km

Distance du lac ou de la rivière la plus proche : Lac d'Hourtin – 45km

Distance de la ville la plus proche : Soulac Sur Mer 5 km

Distance de la gare SNCF la plus proche : Soulac Sur Mer 3 km

Distance de la gare routière la plus proche : Soulac Sur Mer 3 km

Distance de l'aéroport le plus proche : Bordeaux 95 km

Distance du magasin d'alimentation le plus proche : 3 km

Environnement du village

Caractéristiques locales remarquables : Les plages à proximité du Domaine de Soulac, Soulac, ville aux 500 villas de la belle époque, Les Châteaux du Médoc, Royan : Un Violon sur le Sable, L'île d'Oléron, La Côte Sauvage, Bordeaux, Le Bassin d'Arcachon et ses parcs d'attraction – 21min de Royan en ferry

Inconvénients éventuels liés au voisinage : Aucun

Informations pratiques

Coordonnées des services de transport locaux : Citram Aquitaine, réseau de transport en commun du département Gironde (05 56 43 68 43)

Equipements communs situés sur le camping

Lave-linge : 6€ - 4€ sèche-linge

Salle de repassage : oui

Cabinet téléphonique : non

Piscine : complexe aquatique, 2 piscines chauffées et toboggan

Aire de jeux pour les enfants : oui/multisports

Autre équipement : espace balnéo/jacuzzi en supplément

3. Descriptif de l'hébergement loué (pour les vacanciers)

Les informations relatives au type d'hébergement et le descriptif de l'intérieur sont fonction de chaque réservation et ces informations sont librement accessibles <https://vacances.siblu.fr/camping/nouvelle-aquitaine/domaine-de-soulac>

4. Prix et modalités des locations (pour les vacanciers)

Prix des locations proposées : <https://vacances.siblu.fr/camping/nouvelle-aquitaine/domaine-de-soulac>

Montant de la taxe de séjour : 0.61€ par personne et par jour, à la date du 16/05/2017, pour information.

Montant des arrhes et conditions de règlement :

- **Réservation intervenant plus de 42 jours avant le début du séjour**

Toute réservation doit être accompagnée d'un versement, à titre d'arrhes, égal à 20% du montant des prestations réservées. Le solde doit être payé au plus tard 42 jours avant le début du séjour. Attention, les séjours de 100€ (cent euros) ou moins doivent être payés en intégralité au moment de la réservation. Ces arrhes ne sont encaissées par siblu France qu'en cas d'acceptation de la demande de réservation. A défaut d'acceptation, les arrhes seront intégralement retournées au client dans les meilleures conditions.

- **Réservation intervenant moins de 42 jours avant le début du séjour**

Toute demande de réservation d'un séjour intervenant moins de 42 jours avant le début du séjour entraîne l'exigibilité immédiate de l'intégralité du prix de la réservation.

Frais de réservation : 15€ frais de dossier

Possibilité d'assurance annulation et son coût : Siblu France vous propose une assurance auprès du cabinet Tolède et d'Allianz qui doit être souscrite au moment de la réservation. Elle vous est proposée à hauteur de 4% du montant total de votre séjour. Cette assurance annulation comprend le remboursement des frais de séjour déjà versés (hors frais de réservation et assurance annulation). Franchise de 15€ par location assurée.

Toutes les informations sont disponibles sur simple demande aux coordonnées données dans les renseignements administratifs (1°) ou dans les conditions générales de vente disponibles sur <http://www.siblu.fr/cgv>

Assurance responsabilité civile obligatoire :

Restrictions diverses :

- Piscines : le port des tee-shirts est interdit dans nos piscines de même que les bouées ou jeux aquatiques. Le port de toute combinaison est autorisé dès lors qu'elle respecte les normes de sécurité et d'hygiène en vigueur (combinaison de natation, burkini, etc.).

- Animaux domestiques : les locataires de mobil homes siblu ne peuvent pas être accompagnés par leurs animaux domestiques. Par contre sur les villages les propriétaires de leur mobil home ont le droit d'être accompagnés par leurs animaux domestiques sous certaines conditions selon la race de leurs animaux (laisse obligatoire).

- Les mobil homes sont non-fumeurs
- Clubs enfants : les clubs enfants ne sont pas des garderies.

Les enfants restent sous la responsabilité des parents : ils doivent rester sur le village et être joignables à tout moment pour les Clubs Pirates et Barracudas.

5. Prix des prestations annexes à la location et des autres prestations

Eau : Compris dans le prix de l'hébergement

Electricité : Compris dans le prix de l'hébergement

Gaz : Compris dans le prix de l'hébergement

Prestations annexes comprises dans le prix de base de la location :

Le tarif arrêté lors de la réservation comprend exclusivement

- la location de l'hébergement ou de l'emplacement ;
- les consommations d'eau, de gaz (sauf village caravanning) et d'électricité ;
- le Fun Pass pour toutes les personnes séjournant conformément à la réservation effectuée ;
- l'accès aux complexes aquatiques, aux animations et activités sportives etc. sans suppléments proposés par le village Siblu choisi ;
- l'inscription aux clubs enfants s'il y a lieu ;
- les éventuelles options lors de la réservation ;
- la taxe de séjour.

Prestations annexes non comprises dans le prix de la location :

Le tarif arrêté lors de la réservation ne comprend pas notamment :

- les prestations ou services autres que ceux décrits au paragraphe 2.10.1 ci-dessus ;
- les suppléments liés à des activités optionnelles payantes ;
- le ménage en cours et fin de séjour ;
- le linge de lit et le linge de toilette ;
- les équipements pour bébé ;
- les repas et boissons ;
- les frais de dossier

Supplément pour un 2nd véhicule ou une remorque : non

Le site est partiellement accessible aux personnes à mobilité réduite.